

FORMATION DOCUMENT UNIQUE

Accompagnement à la mise à jour du document unique

Durée personnalisable - Présentiel

A l'issue de la formation, les participants seront capables de mettre à jour le DU de l'établissement. Selon l'article R4121-2 du code du travail, la mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée : au moins chaque année, lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8, lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Référence : PREV-DU-AMAJ-P

Durée : à définir en fonction de l'analyse du besoin **Modalité :** Formation présentielle

Tarif : nous consulter

Délai d'accès : 5 semaines

Effectif maximal : 10 participants

Profil des apprenant(e)s

- Tout secteur d'activité
- Toute personne étant amenée à réaliser ou/et réévaluer un Document Unique
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation au 04 78 59 06 38

Prérequis

- Envoyer le Document Unique de l'établissement en amont de la formation pour personnalisation du contenu et de la durée de la formation (document confidentiel; ne sera pas diffusé hormis à l'intervenant(e))
- Une maîtrise des outils informatiques est vivement recommandée

Objectifs pédagogiques

- Connaître le contexte réglementaire du Document Unique et de l'évaluation des risques professionnels
- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels
- Etre capable d'effectuer la mise à jour annuelle du DUERP du site concerné



Contenu de la formation

- ENSEIGNEMENT THEORIQUE :
 - La réglementation
 - La notion de délits du point de vue pénal
 - Les responsabilités
 - La délégation de pouvoir
 - Le droit d'alerte

- ENSEIGNEMENT PRATIQUE A PARTIR DU DOCUMENT UNIQUE DEFINI PAR L'ENTREPRISE :
 - Présentation de la méthode d'évaluation adoptée
 - Evaluer les risques en fonction de son environnement spécifique
 - Identifier les mesures déjà existantes
 - Evaluer la pertinence des mesures existantes
 - Définir des moyens d'actions adaptés et préventives
 - Compléter son propre tableau simultanément

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Intervenant.e spécialisé.e dans la réalisation de DU et/ou de formations CSE SSCT

Ressources techniques et pédagogiques

- **Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle / Mise à disposition mémo apprenant en ligne**
- **LOGISTIQUE : Venir avec ses EPI si besoin et son nécessaire de prise de note**
- **EN INTRA : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection**
- **Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)**

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation / Certificat de réalisation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation

